

COMMENT UN PLAFONNEMENT DE L'INDEX NUIRAIT AUX BAS SALAIRES ET AUX PENSIONS

Pour certains observateurs et commentateurs de l'actualité politique, **un plafonnement de l'index serait une mesure « sociale »**. D'ailleurs, l'expression « index social » a déjà été utilisée pour une telle modulation et induit en erreur. En effet, comme la CSL l'a déjà fait remarquer en 2010¹, à y regarder de plus près, **rien n'est plus faux**.

Un plafonnement de l'index freinerait les augmentations du salaire minimum et des pensions

Le salaire minimum et les pensions sont revalorisées en fonction de l'évolution du salaire moyen. Or, toute limitation de la progression du salaire moyen par le plafonnement de l'indexation des salaires se répercutera défavorablement sur les bas salaires et les pensions.

Ce phénomène est illustré par le tableau ci-dessous, dans lequel, par souci de clarté, l'économie compterait dix salariés et les augmentations de salaires seraient seulement liées à l'index. Après deux tranches indiciaires sans plafonnement, la progression du salaire moyen nominal serait de 5,1%. Par contre, dans l'hypothèse d'un plafonnement à 2 SSM, la progression ne serait plus que de 4,3%.

Mais surtout, si, sans plafonnement, le salaire réel (base 100) reste stable, avec un mécanisme de plafonnement, il serait en baisse de 0,7%. En toute logique, cela signifie que le SSM et les pensions devraient être ajustés à la baisse !

	Nombre de salariés	Salaires départ	Après deux tranches indiciaires	
			Avec plafonnement	Sans plafonnement
Nombre de salariés SSM	2	1.801	1.893	1.893
Nombre de salariés 2 SSM	5	3.603	3.785	3.785
Nombre de salariés 3 SSM	3	5.404	5.587	5.678
Salaire moyen		3.783	3.947	3.975
Augmentation nominale			4,3%	5,1%
Augmentation base 100			-0,7%	0%

Cet exemple est certes schématique, mais il montre bien qu'un plafonnement de l'index amènerait à une moindre progression du salaire moyen. Or, cette moindre progression ne ferait pas que pénaliser les « hauts salaires » par rapport à l'inflation, mais également les petits salaires et les pensions par rapport au niveau de vie général.

¹ Dialogue analyse N°2, septembre 2010, « Oui à l'indexation automatique et intégrale des salaires ».



L'index réduit les écarts entre salaires nets

Ceci est d'autant plus vrai que, déjà dans le système actuel, si l'augmentation brute est la même pour tous en pourcentage, il n'en va pas de même pour l'augmentation du salaire après impôts, la fiscalité progressive jouant son rôle redistributif. Le tableau ci-dessous illustre ainsi, de manière simplifiée, les augmentations nettes, après une tranche indiciaire, d'un revenu imposable de 2.000 euros par mois et d'un autre de 7.200 euros.

Dans le premier cas, le ménage est non imposable. Dans le second, il l'est au taux marginal de 39%. Au total, et compte tenu de la fiscalité progressive :

- le premier ménage, le moins aisé, verra son pouvoir d'achat intégralement maintenu avec une augmentation de son revenu net de 2,5% ;
- le second ménage ne verra pas son pouvoir d'achat maintenu intégralement, puisque, compte tenu de la fiscalité progressive, l'augmentation de son revenu net sera de 1,5%.

L'index n'accroît donc pas les écarts de revenus, si la fiscalité joue son rôle.

Salaire avant index	2.000	7.200
Augmentation avant impôt	2,5%	2,5%
Salaire après index	2.050	7.380
Différence	50	180
Taux marginal d'imposition	0%	39%
Impôts supplémentaires	0	70
Augmentation nette en euros	50	110
Salaire net des impôts dus à l'index	2.050	7.310
Augmentation nette en %	2,5%	1,5%

Les finances publiques profitent plus de l'index sur les salaires élevés

Il n'aura pas échappé au lecteur que cette différence entre les salaires élevés et les plus bas salaires constitue en fait une recette supplémentaire pour les finances publiques qui pourrait être utilisée pour mener une politique sociale en faveur des ménages moins aisés.

Dès lors, vouloir plafonner l'index pour le rendre social ne peut se réaliser qu'à travers une progressivité fiscale encore renforcée, sans quoi l'on obtiendra l'effet complètement inverse de ce que l'on prétendait achever.

- Un plafonnement de l'index ne rapporterait donc pas plus aux bas salaires et pensions ; pire, il rapporterait même moins.
- La fiscalité progressive amène une progression des salaires nets moins élevée en haut qu'en bas de l'échelle salariale.
- Comme, chez les hauts salaires, plus de 50% d'une tranche revient à l'État (cotisations et impôts), ce sont les finances publiques qui seraient davantage pénalisées que ces salariés.

En fin de compte, les seuls bénéficiaires d'un plafonnement de l'indexation sont les entreprises qui payent des salaires qui vont au-delà du plafond potentiel, notamment les banques. L'index « social » est donc un leurre qui cherche à désolidariser les salariés les uns des autres.

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 2749 4200 - sylvain.hoffmann@csl.lu